

2 juillet 2015. Le concept ? Prendre une photo de son litige : sa convocation en Justice, sa contravention ou son permis annulé pour recevoir une première analyse gratuite et sans engagement. Concrètement, un Avocat reçoit le litige et prodigue un conseil au justiciable. De cette consultation juridique gratuite peut découler une proposition de prestation juridique à honoraire forfaitaire moyen de 85 euros. Depuis son lancement officiel, en novembre 2015, Flash Avocat est disponible gratuitement pour Android et iOS et a déjà été téléchargé par 30 000 personnes.

**BRISER LES FRONTIÈRES** 

Avec cette application, il s'agit de « rapprocher le citoyen de l'Avocat et de briser les frontières liées aux inégalités économiques et sociales ». Car pour Yohan Dehan, très attaché à son côté humain, les profondes mutations que connaît la profession ne sont pas un obstacle. L'Avocature,

choisit par vocation et qui lui « colle à la peau », est un métier qui doit permettre « d'aider les autres au quotidien, les conseiller et se battre pour résoudre les litiges de tous les jours ».

**LE PRIX INNOVATION : UN GAGE DE QUALITÉ ET DE RICHES MOMENTS D'ÉCHANGES** 

« L'idée de participer au prix est venue en lisant un article sur le site du Village de la Justice », explique Yohan Dehan. « Nous avons alors songé à participer et tenter notre chance... ». Ce qui ne fut pas un mauvais choix pour les deux associés qui voient dans le Prix un « gage de qualité » pour leurs clients, dans la mesure où « de nombreux experts du Droit se sont penchés sur cette invention ». Mais ce prix a aussi été une aventure humaine, à l'image de ce que représente l'Avocature pour eux. « Ce prix a été l'occasion de rencontrer des êtres fabuleux comme Christophe Albert, Laurine Tavitian et Verméda Baptiste, qui ont su organiser parfaitement l'événement. Mais

nous n'oublierons pas les autres participants et notamment le Cabinet ALTO, spécialisé dans le Droit des startups, avec qui nous continuons de partager de riches moments d'échanges ».

**DÉVELOPPER ET MODERNISER L'APPLICATION** 

Au cours de la soirée de remise du Prix, les deux Avocats, très touchés, ont également annoncé travailler « d'arrache pied » pour développer et moderniser l'application, afin de l'améliorer et de lui donner de nouvelles fonctionnalités. Mais l'objectif est aussi juridique pour les associés : « il consiste à satisfaire un maximum de clients et à délivrer des prestations de qualité », expliquent-ils. « Nous pensons que le Client doit être remis au centre des préoccupations, nous recherchons encore des moyens de simplifier ce qui peut paraître complexe... ». Récompenser Yohan Dehan et Allan Schinazi : une « évidence » pour Anne-Constance Coll, lauréate du Prix 2015 et membre du Jury. L'ancienne lauréate et le Jury estimant que Flash Avocat « répondait à tous les critères ». Un sans faute.

## Prix du public : Cabinet d'Onorio di Méo

### « EtaxFrance », la fiscalité en un clic



Avocate au Barreau de Marseille depuis dix ans, Eve d'Onorio di Méo est spécialisée dans le droit fiscal. Elle a reçu le Prix du public pour son site internet « EtaxFrance » qui propose une gestion des impôts et de la fiscalité en France des non-résidents français.

« Surfant » sur la possibilité récente de remboursement de la CSG-CRDS (possibilité pour les personnes affiliées à un régime de Sécurité sociale d'un autre Etat européen de prétendre au remboursement des prélèvements sociaux payés sur leurs revenus du capital), Eve d'Onorio di Méo a lancé la plateforme en octobre.

**LA MATIÈRE FISCALE, UNE ÉVIDENCE** 

« Depuis le tout début, ça a été ma matière de prédilection », précise la diplômée d'un DEA en Droit des Affaires et d'un DESS en Fiscalité Personnelle de l'Université d'Aix-en-Provence. C'est pourquoi, depuis quatre ans et demi, son Cabinet éponyme est orienté exclusivement sur la fiscalité internationale, lui assurant un vaste potentiel de clientèle, les expatriés français représentant quelque deux millions de personnes. « Et c'est cette clientèle, axée sur la fiscalité au niveau international qui m'a mise sur la piste du contentieux général du remboursement CSG des non-résidents », explique-t-elle. L'idée est donc née de lancer le site internet « EtaxFrance ». De plus, la fiscalité est une grande préoccupation : « la requête " impôt " sur Google est aussi importante que " voyage " ou " voyance " » souligne Eve d'Onorio di Méo.

**« ETAXFRANCE », DES CONSEILS ET DU SERVICE EN LIGNE** 

Mis en ligne en octobre dans le cadre des remboursements de la CSG, le site internet a aujourd'hui vocation à devenir une plateforme d'informations et de services pour réaliser les déclarations fiscales de revenus foncier de Français à l'étranger. Un autre service consiste à prodiguer un conseil en fiscalité internationale avec une partie dédiée aux investissements immobiliers. « La France est un pays attractif et plaît aux étrangers, mais la fiscalité effraie souvent » explique Eve d'Onorio di Méo. Quelle fiscalité s'applique ? Pour quel type de bien ? Et dans le cadre de quelle transaction, achat ou transmission ? Autant de questions qui ne trouvent que peu de réponses dans le marasme juridique et administratif français disponible sur internet. « À travers cet onglet, on explique comment s'applique la fiscalité en France et on propose des " packs d'assistance ", des devis permettant d'assister fiscalement les personnes qui souhaitent investir dans l'immobilier en France », développe l'Avocate. Des packs sur les problématiques de transmissions sont également disponibles.

**RECENTRER L'INFORMATION ET DONNER DE LA TRANSPARENCE** 

« Il s'agit avant tout d'informer », insiste Maître

d'Onorio di Méo. Car en France, si les plateformes d'informations au grand public existent bel et bien, elles ne sont pas si facilement accessibles au « commun des mortels ». Avec « EtaxFrance », pas besoin d'aller fouiller dans la masse d'informations disponible sur la toile. « Même si impôtgouv est un site internet très bien fait » précise Maître d'Onorio, l'information est parfois difficile à aller chercher, encore plus à appréhender. Il s'agit donc pour EtaxFrance de « recentrer ces informations et de donner de la transparence », notamment concernant les honoraires d'Avocat qui ont souvent, dans les esprits, la réputation d'être bien plus élevés que dans les faits.

**UNE INNOVATION POUR RENOUER LE CONTACT AVEC LE PUBLIC** 

« Les clients ont peur de franchir la porte d'un Cabinet », déplore Eve d'Onorio di Méo. Le but de l'innovation proposée par « EtaxFrance » est donc de « désacraliser » l'accès à l'Avocat. « Il faut renouer le contact avec le public ». L'outil numérique doit donc être l'occasion de participer à ce renouveau. Mais Eve d'Onorio di Méo a souhaité privilégier le peu d'automatisation de son site, afin de garder une relation humaine avec le client. « Les gens ont besoin du côté humain et donc du contact, tout particulièrement en matière fiscale où l'on touche à beaucoup de données privées et personnelles ».

Un contact humain, une relation client-Avocat. Ce que ne propose pas systématiquement les *legals startups*, bien qu'au cœur du numérique. Ces structures, à statut commercial, ont un impact novateur sur la relation avec le client mais ne sont pas soumises aux mêmes règles que la profession d'Avocat. L'idéal serait donc, pour Maître d'Onorio di Méo, de « collaborer dans un équilibre et une complémentarité » avec ces structures souvent critiquées. « Les *legals startups* ne remplaceront pas les Avocats, mais les Avocats ne peuvent pas tout proposer non plus ». Pour répondre à cela, il s'agirait de « trouver un terrain commun » pour mieux travailler ensemble. Pour la lauréate du Prix du Public, la profession d'Avocat, qui répond à des règles déontologiques très pointues doit être « assouplie dans le respect des grands principes » pour pouvoir arriver à une croisée des chemins où les compétences des uns seraient cumulées avec celles des autres, à l'ère du tout numérique.

**LE PRIX INNOVATION : UNE EXPÉRIENCE D'ÉCHANGES** III  
Quant au Prix reçu par l'Avocate pour son innovation, elle se satisfait de l'expérience que cela lui a apporté. « Au-delà de la visibilité, c'était un échange avec les confrères au cours duquel il



Eve d'Onorio di Méo

est intéressant de voir que chacun peut innover avec des outils différents ». Les candidats ont appris à communiquer mais aussi à partager leurs expériences et leurs idées notamment. « Là est la richesse de ce prix ». Une expérience positive et qui pousse encore plus la lauréate sur le chemin de l'ouverture. En effet, la possibilité de

mettre la plateforme beaucoup plus en avant à l'international, en la proposant à des associations de Français à l'étranger, fait déjà partie de la liste de priorités de l'Avocate.

Marie-Stéphanie Servos  
2016-1591

## Prix du Cercle Montesquieu 2016 Jean-Philippe Robé récompensé

Paris, 5 avril 2016

Référence en matière d'ouvrages juridiques, le Prix du Cercle Montesquieu récompense, chaque année depuis 1997, les meilleurs ouvrages en Droit des affaires ou sur la gestion des fonctions juridiques, qui assistent le Directeur juridique dans sa mission. Sous la direction de Bénédicte Wautelet, Directrice juridique du Groupe Figaro et administrateur du Cercle Montesquieu, et d'Antoine Burin des Rozières, Administrateur du Cercle Montesquieu, le Jury du Prix du Cercle 2016, composé de 9 membres de l'association, a étudié une sélection de plus de quarante ouvrages, tous dignes du plus grand intérêt et de très haute qualité.

Le Prix du Cercle a été remis le 5 avril 2016 par Marc Guillaume, Secrétaire Général du Gouvernement. La remise de ce prix a eu lieu dans le cadre de la cinquième édition des Débats du Cercle, journée organisée par le Cercle Montesquieu qui est chaque année un carrefour incontournable d'échanges entre le



monde économique et juridique et qui contribue à la promotion du Droit et de la fonction juridique au bénéfice des entreprises.

Le Prix du Cercle Montesquieu 2016 a été décerné à l'ouvrage *Le temps du monde de l'entreprise – Globalisation et mutation du système juridique* de Jean-Philippe Robé. Cet ouvrage, paru aux éditions Dalloz, rassemble des articles publiés par l'auteur et offre une analyse du nouveau rapport de force Etats/entreprises dans une économie mondialisée qui bouleverse de nombreuses structures de pouvoirs dont le système juridique. Comme le soulignent Bénédicte Wautelet, et Antoine Burin des Rozières, « le jury a apprécié cet ouvrage pour sa clarté et l'éclairage qu'il donne sur l'entreprise, sa place dans le monde moderne et sa responsabilisation nécessaire ». Nicolas Guérin, nouveau Président du Cercle Montesquieu, confirme : « ce livre est parfaitement en phase avec les réflexions que le Cercle Montesquieu mène sur le rôle des Directeurs juridiques dans la mondialisation ».

Source : Cercle Montesquieu, 6 avril 2016  
2016-1641